Compte rendu des Etats Généraux de Guyane

Commission n°6

Elu référent : Jocelyn Ho TIN NOE

Lieu : Mairie de St-Laurent
Date : 16 janvier 2018

Rapporteur : Jocelyn Ho TIN NOE
Rapporteur société civile: Nathalie Juin Beaudoin

Présents : Voir feuille émargement

Nom - Prénom	Profession / titre

Etats Généraux

I- Questions soulevées par les participants / réponse des élus sur la méthodologie, les souhaits, les attentes des Etats Généraux

Nom - Prénom	Remarque
	1. Désorganisation des états généraux : le programme ayant été communiqué dans tous les médias étant erroné (commission matin et après-midi) : les participants s'étant organisé pour venir le AM et PM, il est difficile au dernier moment de s'organiser : cela at-il était exprès pour saboter les états généraux, la population ne s'étant pas exprimée car pas présente
	2. La commission commence avec du retard : début 9h50mn
	3. Que se passera-t-il après les Etats-généraux ? après toutes les

	commissions ? 4. Réponse du rapporteur : Utiliser la plateforme : la caravane s'en va mais les débats se poursuivent : il faut mettre noir sur blanc vos idées, vos interrogations : votre vision doit s'exprimer par l'écrit
	5. Remobiliser, re-fédérer le mouvement du 28 Mars : cette manifestation doit servir de point d'appui à l'esprit des Etats-généraux
	6. Retrouver l'esprit du 28 Mars pour le vivre ensemble
	7. Inadaptation d**es normes et règles européennes**
	8. Question de la logique des règles qui s'appliquent sur le territoire

II- Compte rendu de la réunion : ambition et actions

Les débats ont été crescendo et se sont articulés autour d'un certain nombre de points, qui paraissaient important pour l'assemblée.

Nom de la partie 1 : ***Les normes et les règles***

Inadaptation d**es normes et règles européennes et nationales applicables à la Guyane qui répondent à des enjeux économiques français ou européens et non locaux** (ex. les pirogues en aluminium)

Question de la logique des règles qui s'appliquent sur le territoire entraîne la question de l'élaboration des règles et pas seulement de leur adaptation pour ne pas déstabiliser le corpus législatif.
Logique auxquelles obéissent les règles sur le territoire. (exemple des pirogues en aluminium qui sont arrivées sur les fleuves de Guyane).
Unicité de l'application des règles de la république.
Une remarque importante a été faite concernant la nécessité de faire la distinction entre égalité et équité et donc de changer de paradigme.
Un constat a été fait sur le manque de cohérence et de convergence en matière de règles sanitaires (ex : démoustication).
Une observation a été faite concernant la connaissance, que l'Etat a, des problèmes et difficultés de la Guyane et son apparente incapacité à apporter des réponses fiables et pérennes.
La question d'un statut particulier à la Guyane, comme la Nouvelle Calédonie et la Corse, a été posée par le président d'une association et débattue. Les élus ont souligné que ces statuts ont été obtenus dans la violence et ne souhaiteraient pas ce chemin pour la Guyane.

Etats Généraux

Evocation de l'existence de nombreux rapports, documents, conventions, pactes antérieurs et de la possibilité qu'il y avait d'en faire une synthèse et qu'ils servent de base aux états généraux : document d'orientation d'un pacte de développement pour la Guyane du 27 février 1999, le Projet d'accord pour le développement de la Guyane de 2001, et le Protocole d'accord « Pou Lagwiyann dékolé » du avril 2017.

L'attention a été attirée sur le fait que les « sachants » sont en décalage avec la population », d'où la nécessité de laisser se dérouler l'exercice de démocratie participative que sont les états généraux.

Des explications ont été demandées quant à la faiblesse des participations aux consultations électorales.
Des questions ont aussi été posées sur la non mise en œuvre des possibilités offertes par l'article 73 de la constitution et donc de savoir, si l'opinion publique avait bien appréhendé les différences entre l'article 73 et l'article 74.

Des points de vue ont été formulés quant à la nécessité d'une large autonomie comme c'est le cas pour la Polynésie et de la possibilité de mettre en place progressivement à travers un accord pluriannuel avec l'état, une autonomie.

La question de ce que représente la Guyane pour la France a été posée.
Des questions ont été posées quant à la capacité à la Guyane de se gérer au quotidien.
Une observation a été faite sur l'originalité et la force de la manifestation du 28 mars 2017 qui a démontré la capacité de l'ensemble des communautés de Guyane à s'unir pour le bien commun.
Recréer de l'égalité dans la république puisque ces règles impactent ……
Parler d'équité plutôt que d'égalité au vu du manque de congruence entre l'Europe et La Guyane lorsque l'on s'arrange des règles selon le problème (ex. les produits anti-moustiques utilisés en Guyane et interdits en Europe)

Nom de la partie 2 : **le statut de la Guyane**

Un avis sur les mauvais choix politiques faits depuis 40 ans, a été donné. Il est évident pour ce militant participant, qui représente plusieurs « un point de vue ancré dans la population », que la Guyane devrait bénéficier d'une large autonomie, comme en Polynésie et dans les pays de la Caraïbe qui ne sont pas indépendants (Aruba…) où existent une assemblée locale et un gouvernement local, avec la possibilité de décisions locales pour le pays : les revendications identitaires, de la terre, de l'or, de l'immigration, de la pêche ne pourront être réglées que dans ce cadre, sans demander l'autorisation et la réglementation de l'Europe

La question des moyens de l'autonomie et de l'exploitation des ressources de la Guyane, a été posée.
Une observation, visant à ne pas changer une tutelle pour se mettre sous une autre tutelle, a été émise : la première richesse d'un pays est la ressource humaine.

Etats Généraux

Mettre un calendrier en place avec le gouvernement pour un transfert de compétences sur plusieurs années

Temporalité de la mise en place d'un changement

Lucidité et rationalité sont les mots de cette démarche pour un participant. La nécessité d'améliorer l'expertise locale, d' établir un corpus de règles adaptées à la Guyane, de se donner le temps de bien mettre en place le projet de société sont également des moyens vers cette autonomie.

Il ne faut pas trop attendre car les problèmes augmentent. Il faut débuter quelque chose car la population ne reconnait plus les chefs coutumiers, les valeurs sont diluées dans les problématiques. Exemple de l'immigration qui fait augmenter les autres problématiques. En 2016, dans la ville de Saint-Laurent du Maroni, plus de 10 000 haïtiens sont arrivés illégalement et L'Etat doit mettre en place des centres d'accueil comme à Calais, et comme en 1986, les PPDS, les personnes provisoirement déplacées du Surinam. La population et les élus demandent que l'Etat prenne ses responsabilités, rappelant les propos d'une candidate à l'élection présidentielle « l'Etat est en train de nous tuer à petit feu »

Légitime que la démarche vienne de la population mais il y a bien longtemps que les difficultés sont connues.

Pourquoi le gouvernement ne propose pas directement à la Guyane un nouveau statut

Les Etats-Généraux, initiative locale, ont une importance considérable dans ce débat car ils permettent de construire le projet de société : construire ensemble et prendre la main sur l'Etat

Prendre à témoin l'opinion publique internationale via les médias (ex. la reconnaissance du mouvement social de 2017 grâce à la venue sur place des médias)

L'Etat est-il fautif où est-ce nous qui ne savons pas aller plus loin ?

La posture à avoir serait de pas s'appesantir sur les responsabilités des uns ou des autres : les enfants de la Guyane doivent s'entendre, participer ensemble, prendre un peu plus de temps pour informer au mieux et aboutir à quelque chose de concret pour construire un vrai projet : faire reculer l'abstention et revenir à la citoyenneté et le civisme

Rappel du choix du vote de 2010 entre l'article 73 et 74 où la participation n'a pas été forte et où la crainte de l'indépendance était derrière l'article 74 : les Guyanais avaient-ils vraiment compris ? Il faudrait « lancer un référendum », faire une vraie campagne d'explication et relancer le débat.
Le bon fonctionnement ne viendra pas forcément du choix entre ces 2 articles puisque La réalité ne se résout pas seulement par les institutions ou leur changement mais aussi par les moyens financiers qu'il faudrait réactualiser dans leur fondement
Avoir la main sur le foncier, sur le minier
Savoir où l'on va et choisir son véhicule : définir le cadre, le projet

Etats Généraux

Avec quoi régler les problèmes que nous connaissons depuis longtemps ?
Etablir un projet de société : l'addition de tous les plans ne fait pas projet de société. Ce qui est observé entre tous ces plans et schémas, c'est que les éléments de diagnostic qu'ils comprennent sont exponentiels.

Comment faire des projets communs sur ce territoire immense ?
Poser les questions différemment
Point de vue ancré dans la population qui commence à faire son chemin : lorsque l'on a eu les moyens de faire, on n'a pas fait
Les accords de Guyane ont posé clairement les débats en y ajoutant la synthèse des débats précédents
Quelle est la capacité de la Guyane à s'autogérer au vu de sa situation géographique et des enjeux sociopolitiques des pays voisins (défense, richesse, forêt et impact carbone ...) ?

Conclusion / avis général de l'élu et du rapporteur / signature :

I- Avis général de l'élu référent et du rapporteur :

Qualité générale de l'échange : constructif, mais avec certains problèmes de fond survolés par manque de temps.

Qualité des propositions : on est plutôt dans des constats. Des idées à mettre en place dans le temps.

Compléments à apporter : aucun.

Modération nécessaire : temps de parole respecté, chacun a pu s'exprimer à sa guise.

Autre remarque : aucune.

Signatures :

Rapporteur 1	Rapporteur 2	Rapporteur 3	Rapporteur 4

Etats Généraux